

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M. Michel Ducret, renvoyée en commission le 25 juin 2001, intitulée: «Faut-il un «city manager» pour Genève?»

Rapport de M. Olivier Norer.

L'objet a été envoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 25 juin 2001. Cette dernière, réunie sous de multiples présidences, a tenté de venir à bout des travaux sur la motion. Notons au passage les travaux engagés sous la présidence de M. Michel Ducret, relancés sans succès par M. Patrice Reynaud et finalement exhumés par M^{me} Ruth Lanz Aoued.

La commission a ainsi débattu de la motion, ou abordé le traitement de celle-ci, lors de huit séances, le 29 octobre 2002, le 7 janvier 2003, le 15 juin 2004, les 26 septembre et 12 décembre 2006 ainsi que les 23 janvier, 27 février et 6 mars 2007. Que tous soient chaleureusement remerciés d'avoir tenté de faire dépoussiérer l'ordre du jour de la commission et du plénum. Le rapporteur initial, M. Alain Gallet, a été subrogé le 15 juin 2004 par le soussigné.

Rappel de la motion

Considérant:

- que, malgré une situation enviable et un arsenal légal assez efficace, l'attractivité économique commerciale du centre de Genève diminue peu à peu;
- que le petit commerce de détail disparaît peu à peu au profit des grandes surfaces, des succursales de chaînes commerciales et d'établissements de services;
- que la concurrence attirant entreprises et clientèle à l'extérieur de la cité se renforce sans discontinuer, au détriment du revenu communal;
- qu'un grand nombre de villes d'Europe ont décidé de se doter d'un «city manager», sorte de chargé de mission de maintien et de développement de l'attractivité du centre urbain (il est en charge de la promotion du centre-ville, mais n'a pas de rôle d'animateur), ce généralement avec un réel succès;
- que ce «city manager» devrait en principe dépendre à part égale des milieux économiques concernés et des pouvoirs publics afin d'être à la fois fondé dans son action et suffisamment indépendant des uns et des autres;

- que, s’il n’y a pas lieu de s’inquiéter d’un phénomène sans gravité immédiate, il est par contre préférable de prévenir que de guérir;
- que la gestion de ces problèmes spécifiques par chacun dans son coin, en opposant des intérêts apparemment contradictoires, aboutit plus à des conflits qu’à des réalisations réussies,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à se renseigner et à informer (par exemple en organisant une présentation par des personnes compétentes en la matière) dans les plus brefs délais le Conseil municipal sur le rôle d’un «city manager»;
- à prendre contact avec les milieux économiques concernés afin de savoir si ceux-ci sont intéressés par cette idée;
- enfin, le cas échéant, à présenter au Conseil municipal une proposition afin que celui-ci puisse se prononcer en connaissance de cause sur l’opportunité et les coûts pour la collectivité de cette façon nouvelle et dynamique de gérer les divers problèmes du centre urbain.

Séance du 29 octobre 2002

Audition du motionnaire, M. Michel Ducret

M. Ducret rappelle que le but de la motion est de demander une information pour le Conseil municipal dans son ensemble, y compris le Conseil administratif. Il regrette que la motion ait été renvoyée en commission (*n.d.l.r.: et qu’en penser au regard de la lenteur des débats...*). En fait, il pensait proposer la conférence qu’il a eu la chance de suivre et qui concernait Genève. La concurrence avec la périphérie (Praille, Balexert, Pallanterie, Chêne, couronne frontalière) est de plus en plus grande. Cela a des incidences et signifie une perte de revenus pour la Ville, alors qu’elle prend à sa charge de gros entretiens de routes et qu’elle contribue à des installations culturelles dont profite tout le canton... et le casino se trouve maintenant à Meyrin. Il a retenu de la conférence que le «city manager» est une personne payée tant par les commerçants que par les pouvoirs publics. Cette personne a des relations un peu partout et doit «vendre» la ville comme un centre commercial qui serait du domaine public. Il faut donc que ce manager ne soit pas l’émanation des privés ou des collectivités publiques, mais des deux. Cette solution existe dans de nombreuses villes d’Angleterre, d’Irlande, de France et partout cela fonctionne à satisfaction. Il n’entend pas dire qu’il faut absolument un «city manager», mais il serait intéressant pour le Conseil municipal d’étudier cette possibilité, vu que Genève va au-devant de difficultés. Une personne connaît bien la question: le frère de M. Philippe Joye qui travaille dans ce domaine et pourrait venir expliquer les tâches d’un «city manager».

Discussion et vote d'auditions

M. Ducret souhaite savoir comment la commission pense procéder et si une audition est envisagée. La commission pourrait l'élargir à l'ensemble des membres du Conseil municipal et l'organiser au Muséum d'histoire naturelle, à moins de la renvoyer au plénum pour la suite.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) n'est pas sûr d'être d'accord avec la proposition, mais il est favorable à l'étude du sujet.

Un commissaire des Verts a de la peine avec cette motion, après avoir lu les interventions en séance plénière. La première invite est très claire et l'on pourrait y répondre rapidement. Il a lui-même assisté, le 8 mars 2001, à une telle conférence et l'a trouvée intéressante. Cependant, il prévoit des difficultés au niveau des propositions, vu qu'il a été opté pour la concertation et la démocratie participative avec les acteurs des quartiers, ce qui équivaut en partie à l'activité de ce «city manager». Les invites suivantes deviennent plus vagues. Il ne s'agit plus d'information, mais plutôt d'une demande de crédit. Les Verts seraient assez favorables à l'organisation d'une séance d'information présidée par M. Charles Joye et à laquelle seraient conviés tous les conseillers municipaux et le Conseil administratif. Le reste de la motion lui semble très tortueux. Pour l'instant, il serait favorable à voter la première invite et l'organisation de la conférence.

Un commissaire démocrate-chrétien a également entendu M. Joye et n'est pas convaincu que, à la suite d'une conférence, on trouvera une solution. Il se demande s'il ne faudrait pas, au départ, traiter la motion sur un plan un peu plus restreint, par exemple dans le cadre de la commission.

M. Ducret ne pensait pas qu'il était nécessaire d'aller plus loin que l'information, mais qu'il fallait également savoir combien cela pourrait coûter, à titre d'information.

Un commissaire socialiste trouve qu'il faut aller plus loin, le travail sur la motion ayant été accepté, puisqu'une question essentielle a été posée. Il faut que la commission traite la motion. La première des choses à faire est d'organiser un entretien avec M. Joye.

Au vote, l'audition de M. Charles Joye est acceptée à l'unanimité.

Séance du 7 janvier 2003

Communication sur les objets en suspens

M. Ducret a appris que la Ville de Bienne a mis au concours un poste de «city manager» équivalent. D'autre part, étant donné la vitesse avec laquelle les sujets

son traité en Ville de Genève (*n.d.l.r.: le traitement de cette motion n'est qu'un exemple*), le Département de l'économie a pris les devants en lançant un projet de partenariat public-privé entre la Fédération des syndicats patronaux, les associations professionnelles, l'Office cantonal de l'inspection du commerce.

M. Ducret se propose, pour la séance avec M. Joye, d'inviter M. Jacques Folly, directeur de l'Office cantonal de l'inspection du commerce, et M^{me} Fabienne Gautier, présidente de l'association des commerçants du centre-ville (*n.d.l.r.: audition réalisée le 27 février 2007*).

Séance du 15 juin 2004

Etude de la liste des objets en suspens

Le nouveau rapporteur sur la motion M-173 déclare s'occuper de la question (*n.d.l.r.: chose qui fut faite avec l'aide du président Reynaud, mais l'impossibilité d'organiser une séance conjointe avec M. Folly, M^{me} Gautier et M. Joye a rendu impossible la poursuite des travaux sur la motion*).

Séance du 26 septembre 2006

Etude de la liste des objets en suspens

Lors de l'étude des objets en suspens, le rapporteur s'étonne de ne pas y trouver la motion M-173. Il signale aussi devoir encore rendre le rapport sur la motion M-173, mais qu'il est nécessaire pour cela que la commission statue définitivement à son sujet.

Séance du 12 décembre 2006

Discussion sur le devenir de la motion

Lors de la discussion, une commissaire démocrate-chrétienne propose l'audition du «city manager» de Lausanne.

L'audition est votée à l'unanimité des partis présents (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T, 2 UDC, 3 L, 1 DC).

La même commissaire signale encore qu'un groupe de travail a été créé à Genève. Elle précise que M. Jacques Folly, de l'Office cantonal de l'inspection du commerce, et M^{me} Fabienne Gautier appartiennent à ce groupe. Elle pense qu'il serait bon d'avoir un écho de leur part.

L'audition de M^{me} Gautier et de M. Folly est votée à l'unanimité des partis présents (2 Ve, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T, 2 UDC, 3 L, 1 DC).

Une commissaire socialiste propose alors l'audition du motionnaire.

Le rapporteur répond que M. Ducret a déjà été auditionné.

La présidente remarque qu'il aura peut-être d'autres arguments.

L'audition de M. Ducret est votée à la majorité des partis présents par 7 oui (1 AdG/SI, 1 T, 1 UDC, 3 L, 1 DC) et 6 abstentions (2 Ve, 3 S, 1 DC).

Séance du 23 janvier 2007

Audition de M. Michel Ducret, motionnaire

M. Ducret rappelle que cette motion, qui a été déposée en 2001, pose une question. Il ajoute que certaines municipalités ont mené des expériences dans ce sens. Il remarque ensuite que, depuis 2001, un certain nombre de cinémas et de restaurants ont disparu. Il rappelle alors que le «city manager» peut rendre attentive la collectivité sur les impacts de la disparition des commerces. Il craint cependant qu'il ne soit trop tard. Il ajoute que le risque relève de la ghettoïsation du centre-ville. Il évoque alors les décors pendant les fêtes de fin d'année qui sont devenus très modestes avec le temps. Il précise que les commerçants investissent de moins en moins dans ce type de démarche et il se demande si la situation serait différente si l'idée d'un «city manager» avait été adoptée. Il rappelle encore que sa motion proposait de prendre des renseignements sur les «city managers». Il mentionne que ces derniers sont des spécialistes, du type directeur de centre commercial, qui sont mandatés par les collectivités. Il ajoute que les villes qui ont fait cette expérience, telles que Lausanne ou Delémont, sont satisfaites. Il rappelle alors que M. Charles Joye devait être entendu à cet égard puisqu'il est spécialiste de la question. Il pense que cette démarche est à présent nécessaire, car il croit que Genève devrait être plus dynamique sur le plan de son attractivité commerciale et touristique. Il mentionne encore que l'Etat a tenté de faire quelque chose, sans grand succès, puisque rien ne peut être réalisé dans ce domaine sans la Ville de Genève. Il signale encore avoir été contacté par deux étudiants qui ont fait une étude intéressante sur le sujet à l'Université de Lausanne.

Un commissaire des Verts déclare avoir l'impression que la Ville de Genève et les commerçants se regardent comme des chiens de faïence. Il demande si les villes qui ont adopté un «city manager» ont une situation meilleure à cet égard.

M. Ducret acquiesce et remarque que le dialogue s'est effectivement enrichi. Il rappelle alors que les petits commerçants sont démotivés par les difficultés grandissantes qu'ils rencontrent.

Le même commissaire rappelle que les centres-villes voient le prix du mètre carré exploser et le type de commerces se modifier en raison de ces prix à la hausse. Il demande si un «city manager» aurait une incidence sur cette question.

M. Ducret répond par la négative et mentionne que celui-ci pourrait rendre attentive la collectivité sur la situation. Il rappelle alors que des arcades commencent à être abandonnées, comme dans la rue se trouvant derrière le magasin Globus, ce qui entraînera à terme une dévalorisation du centre-ville.

Enfin, ce commissaire mentionne que les centres-villes des agglomérations en France voisine montrent des signes d'abandon. Il pense, en l'occurrence, que les transports publics favorisent grandement l'attractivité. Il demande alors si le «city manager» peut expliquer aux commerçants, qui sont souvent opposés aux projets des TPG, que les transports publics représentent un avantage important pour eux.

M. Ducret répond qu'il existe deux types de commerces. Il précise que le commerce du luxe se moque des transports publics. Il pense cependant que le «city manager» pourrait effectivement essayer de faire que tout fonctionne en harmonie.

Une commissaire libérale demande s'il est possible de comparer le «city manager» avec l'Office du tourisme.

M. Ducret répond par la négative.

La même commissaire demande si un «city manager» est institutionnalisé.

M. Ducret répond qu'il s'agit généralement d'un indépendant qui est mandaté par la collectivité et les commerçants.

Une commissaire socialiste pense que Genève est spécifique en raison de la densité très forte de magasins de luxe dans les Rues-Basses. Elle rappelle ensuite l'existence du plan directeur communal et elle remarque que les commerçants sont généralement bornés et demeurent figés sur la question des places de parc. Elle se demande en l'occurrence si un «city manager» serait bien utile.

M. Ducret pense qu'il est nécessaire de trouver des consensus afin de conserver la clientèle richissime étrangère et améliorer l'attractivité du centre-ville. Il ajoute que les problèmes sont importants et que le «city manager» ne les résoudra pas tous.

Une autre commissaire socialiste demande alors quelle est la frontière entre le «city manager» et l'entretien des espaces publics et leur conception.

M. Ducret répond que le «city manager» a comme interlocuteurs, d'une part, des commerçants et, d'autre part, la collectivité. Il ajoute que le Conseil administratif devrait réagir en conséquence.

Un commissaire démocrate-chrétien aimerait un exemple concret d'action du «city manager» de Delémont.

M. Ducret répond que c'est ce que demande sa motion.

La présidente rappelle alors que des auditions sont prévues à cet égard. Elle remarque ensuite qu'améliorer l'attractivité du centre-ville attirera les commerces de luxe, ce qui provoquera une augmentation des loyers.

M. Ducret répond que ce ne sont pas les commerces de luxe qui paient le plus d'impôts, mais les chaînes de grands magasins.

Séance du 27 février 2007

Audition de M^{me} Fabienne Gautier, présidente de la Fédération du commerce genevois, et de M. Jacques Folly, directeur de l'Office cantonal de l'inspection du commerce

M^{me} Gautier mentionne travailler avec M. Folly depuis de nombreuses années sur ce dossier. Elle précise, en outre, que son association regroupe tous les types de commerces. Elle explique que cette association a connaissance des problèmes journaliers rencontrés par les commerçants, raison pour laquelle il avait semblé pertinent de créer une plate-forme en partenariat avec les entités publiques. Elle précise alors qu'il est important de prendre en compte les différents quartiers commerçants ainsi que les centres commerciaux dans la perspective de dynamiser et préserver le commerce à Genève. Elle ajoute que le principe du «city manager» est né au Canada et qu'elle a eu l'occasion de suivre un séminaire à Paris sur la question.

M. Folly annonce que ce projet est né d'un besoin de partenariat entre les entités publiques et les privés. Il ajoute ensuite que, préalablement à ce projet, des échanges avaient eu lieu avec des «city managers» français et belges afin de recueillir un ensemble d'arguments et de faits concrets dans le but de présenter le projet au Conseil d'Etat, soit à M. Lamprecht à cette époque. Il ajoute que le Conseil d'Etat avait alors mandaté M^{me} Gautier et lui-même pour aller de l'avant. Il explique alors que ce projet possède plusieurs axes regroupant tant les privés, les communes, l'Etat et les TPG, et vise l'espace public, notamment afin de faciliter les projets d'aménagement à travers les conditions-cadres fixées pour le commerce. Il précise que l'idée en définitive est d'orchestrer et d'activer les projets par le biais des associations. Il s'agit donc d'une plate-forme de gestion collective de ville.

M^{me} Gautier déclare que le Conseil d'Etat a donc été consulté afin d'avoir son aval. Elle précise que la Fédération des entreprises romandes a également été consultée ainsi que la Société des cafetiers-restaurateurs. Elle remarque que le Conseil d'Etat, l'Association des communes genevoises, les TPG, l'Office du tourisme, la Fondation des parkings, la Fédération des artisans, la Chambre de

commerce ont tous été enthousiastes. Elle signale que les coûts étaient partagés par ces différents partenaires avec un budget de fonctionnement annuel de 300 000 francs. Elle ajoute que les actions, quant à elles, devaient être financées par le biais du sponsoring. Elle mentionne qu'il était également prévu de faire un essai sur deux ans afin de voir la viabilité du projet. Elle déclare alors que le Conseil administratif de la Ville de Genève a été rencontré à plusieurs occasions pour ce projet. Elle remarque que les réponses de la Ville ont en l'occurrence toujours été positives, sauf de la part de M. Ferrazino, ce qui a eu pour conséquence de suspendre ce projet, puisque les différents partenaires ont tous signalé qu'il était primordial pour la réussite de ce projet que la Ville participe. Elle déclare alors que réactiver ce projet maintenant arrive à point nommé.

M. Folly ajoute que plusieurs villes suisses ont démarré des projets similaires et il pense que les bonnes idées de Genève ont finalement profité aux autres. Il rappelle alors que M. Philippe Guenat a déposé une interpellation urgente allant dans ce sens à la condition d'une participation de la Ville de Genève. Il évoque encore l'association Global City qui proposait d'organiser un événement en relation avec ce projet, un événement qui s'est finalement déroulé dans une autre ville.

M^{me} Gautier signale qu'une coordination entre les villes possédant des «city managers» a été créée, le siège étant paradoxalement à Genève. Elle ne comprend en l'occurrence pas le Conseil administratif qui s'est impliqué dans cette coordination après avoir refusé d'entrer en matière.

Questions-réponses

A une question radicale, M^{me} Gautier répond que le magistrat Ferrazino est la seule difficulté qui empêche ce projet de démarrer. Elle ajoute que le financement est par ailleurs confirmé de la part des différents partenaires, à hauteur des deux tiers.

M. Folly explique que le magistrat s'était retranché derrière l'absence de suite donnée par le Conseil municipal à la motion M-173. Il ajoute que M. Ferrazino évoquait également l'importance des frais, les concertations nécessaires avec les usagers et les habitants, tout en déclarant que seule l'administration publique était à même de répondre à ces besoins. M. Folly remarque, en l'occurrence, qu'il n'a jamais été question de ne pas faire participer les usagers et les habitants.

A une question socialiste, M. Folly confirme que le Département de l'économie et de la santé est toujours prêt à donner son appui.

A une autre question socialiste, M^{me} Gautier répond que Carouge aurait pu être intéressée, mais elle rappelle que le but était de débiter l'exercice dans le centre-ville. Elle pense qu'il est évident que ces communes pourraient être inté-

ressées par un «city manager». Elle mentionne ensuite être commerçante et avoir passé des heures de travail non rémunérées sur ce projet.

A une question socialiste qui relève que le projet concerne avant tout la Ville de Genève, M. Folly répond que le but était de créer une animation dans le centre-ville qui possède la densité de commerces la plus importante du canton. Il ajoute qu'il n'était donc pas question de faire un «city manager» sur l'ensemble du canton, mais il précise qu'il semblait pertinent d'englober des communes très proches comme Carouge.

Sur l'angle financier, M^{me} Gautier évoque alors Lausanne et déclare qu'il n'est guère possible de comparer cette ville avec Genève qui est un canton-ville. Elle répète ensuite que ce sont les partenaires privés qui payeront les animations, comme ils le font actuellement. Elle ajoute que cette recherche de fonds intégrera le cahier des charges du «city manager» et qu'il peut proposer des actions.

M^{me} Gautier mentionne que de tels projets peuvent nécessiter la collaboration de plusieurs personnes et déclare que c'est la raison pour laquelle le «city manager» pourra avoir des employés temporaires. Elle ajoute ne pas se faire de souci à cet égard, puisque certains gros commerces sont tout prêt à financer ce type de manifestation.

M. Folly ajoute que le partenariat permettra de coordonner ces projets grâce aux compétences de l'administration.

A une question démocrate-chrétienne, M^{me} Gautier répond qu'il était prévu que l'Etat et la Ville investissent la même somme, soit 80 000 francs. Elle remarque toutefois que le but est que la Ville participe même à une hauteur de 10 000 francs.

A une question des Verts, M^{me} Gautier relève que le «city manager» pourrait diminuer les tensions existantes entre les commerçants et la Ville de Genève en remarquant que les partenaires seraient en outre représentés de manière égale.

A une certaine inquiétude libérale, M^{me} Gautier répond que la Fédération des entreprises romandes réunit sous son toit nombre d'associations et elle mentionne qu'il est évident que l'adhésion de toutes les associations serait effective. Elle en vient ensuite aux illuminations de Noël et elle remarque que M. Ferrazino s'était simplement adressé à M. Brachard, représentant des commerçants de la rue de la Corraterie, et à elle-même, sans passer par les associations faïtières. Elle précise qu'il s'agit d'une très curieuse concertation. Elle signale ensuite que le projet d'illumination dont il est question à présent est très flou, notamment à l'égard des coûts. Elle rappelle en l'occurrence que la charte de ce projet précise que les frais sont à la charge des commerçants, à l'exception du montage et du démontage de cette animation. Elle mentionne que les assurances, l'entretien, le stockage, etc., devront donc être assumés par les commerçants uniquement.

Au fait relevé que certains commerçants ont tout de même signé cette charte, qui ne s'occupe que des illuminations, M^{me} Gautier répond que ce document doit encore être négocié. Elle répète que les autres commerçants attendent des précisions à l'égard des coûts. Elle signale en outre que l'entreprise capable de construire cet éclairage n'a même pas encore été déterminée.

M^{me} Gautier constate que le Conseil administratif n'a pas encore proposé d'alternative à ce projet de «city manager».

A une question du Parti du travail demandant si l'heure d'ouverture des commerces est un élément qui pourrait être discuté dans le cadre du «city manager», cela dans le but d'animer les rues, M. Folly acquiesce et rappelle que c'est un sujet qui revient systématiquement sur le tapis. Il rappelle également que le seul projet qui a abouti est celui issu de la concertation avec les partenaires sociaux, au début des années 2000.

De même, M. Folly relève que le «city manager» s'occupera également du centre-ville le dimanche.

M^{me} Gautier répond que le refus de M. Ferrazino n'est pas lié à la question des parkings. Elle rappelle ensuite que l'Etat vit de l'économie et que cette notion ne peut pas être exclue. Elle explique ensuite que Carouge est la commune qui demande le plus de dérogations pour l'ouverture de ses commerces, bien que les autorités municipales soient majoritairement de gauche.

A la question portant sur les loyers de l'hypercentre, M^{me} Gautier déclare qu'il ne faut pas cracher sur l'argent issu des commerces de luxe. Elle mentionne ensuite que les arcades vides dans le centre-ville ne le restent pas longtemps. Elle ajoute, concernant la Vieille-Ville qui est de plus en plus désertée, que l'accessibilité est par ailleurs une dimension primordiale.

M. Folly répond qu'il est évident que le «city manager» ne devra pas commencer son travail en essayant de renégocier les heures d'ouverture des commerces et devra éviter certains sujets qui fâchent dans un premier temps.

Enfin, M^{me} Gautier précise que les statuts de l'association «city manager» Genève existent déjà.

Séance du 6 mars 2007

Audition de M. Christian Masserey, secrétaire général auprès du Centre patronal de Lausanne et «city manager» de la ville de Lausanne

M. Masserey relève être «city manager» à Lausanne depuis trois ans, ainsi que secrétaire général auprès du Centre patronal. Il précise que cet organisme

s'est attaché aux difficultés rencontrées par les commerces lausannois. Il rappelle que les pertes se montent à 20% entre 2001 et 2005 et il remarque que nombre de commerçants pensaient que la politique piétonnière était la cause principale de cette baisse. Il explique cependant qu'il s'avère que des périphéries fortes autour des centres urbains sont la véritable raison de cette diminution, un phénomène commun à de nombreuses villes. Il signale ensuite qu'il est possible de faire deux constats, le premier concernant la diversité du commerce qui augmente l'attractivité. Il mentionne à cet égard que le «city manager» vise à transformer le shopping en loisir. Il ajoute ensuite que toutes les villes qui développent le concept de «city manager» se permettent d'analyser et de résoudre la plupart de leurs problèmes concernant le commerce. Il remarque, par exemple, que le problème principal de Lyon demeure le coût des loyers qui tend à faire diminuer le petit commerce. Il signale en l'occurrence qu'il existe des facteurs sur lesquels le «city manager» ne peut pas intervenir. Il rappelle ensuite que le «city manager» se base sur quatre piliers:

- l'animation, qui est un principe très lourd. Il mentionne, par exemple, que lors des nocturnes, des artistes peuvent être engagés, ce qui signifie en l'occurrence une hausse de 40% du chiffre d'affaires. Les animations organisées sont les fêtes de Noël et le Festival de la bande dessinée. Il précise en outre que des animations sont également envisagées le mercredi après-midi, lorsque les enfants ont congé. Il rappelle alors que l'objectif est de fédérer et de créer des synergies;
- le développement d'actions à valeur ajoutée, une notion qui fait toute la différence. Il ajoute que le portail unique est également un point important pour les commerçants qui souhaitent s'installer à Lausanne;
- un «city manager» proactif, l'idée étant de spécialiser les zones, notamment dans les quartiers difficiles. Il mentionne, par exemple, qu'un bijoutier très célèbre situé à la place Saint-François/rue de Bourg s'est retiré et a dû céder finalement son échoppe à un bradeur allemand. Il précise que ce dernier a sa place à Lausanne mais pas dans cette rue;
- un plan directeur du commerce non contraignant, l'idée étant de développer un logiciel permettant d'indiquer à un commerçant voulant s'installer à Lausanne quel est le meilleur site pour son commerce. Il évoque ensuite le financement et déclare que la collaboration avec la municipalité est excellente. Il remarque ensuite que les contributions personnelles sont impossibles malgré tous les essais effectués, raison pour laquelle les milieux économiques ont décidé d'instaurer une taxe dégageant près de 1,5 million de francs de recettes. Il ajoute que la Ville de Lausanne participe également à hauteur de 750 000 francs et il précise que le tout est géré par un conseil de fondation. Il signale encore qu'il faut, par ailleurs, différencier l'hypercentre et la périphérie, ce qui implique que le projet soit scindé en deux. Il explique que les asso-

ciations de commerçants des quartiers périphériques recevront ainsi 50% des cotisations encaissées, ce qui devrait permettre de résoudre les frustrations de certains commerçants, puisqu'un principe d'équité est mis en place. Il mentionne que ce projet entrera en vigueur le 1^{er} mai 2007.

Questions-réponses

M. Masserey répond que les restrictions du trafic ne sont pas le seul problème. Il rappelle que, dans l'idéal, une zone piétonne est le mieux avec à proximité des places de parc. Il rappelle, en effet, que les clients achètent plus dans les zones piétonnes.

Le prix du mètre carré dans le centre lausannois est, selon M. Masserey, entre 1500 et 2000 francs. A Lyon, la solution est en cours d'étude. Il rappelle ensuite que le «city manager» ne s'occupe que du centre-ville.

D'un point de vue politique, M. Masserey relève que la gauche a pris une majorité écrasante à Lausanne, mais que ce projet a été voté à une majorité de près de 80%. Il précise que seuls les populistes ont refusé ce projet, car ils considéraient que les commerces de luxe bénéficieraient également des financements. Il mentionne que le pragmatisme a pris le dessus dans cette affaire.

M. Masserey souligne que les communes vaudoises peuvent prélever une taxe sur le commerce, mais il mentionne que la loi n'en précise pas l'affectation. Il ajoute que le choix a été d'éviter de passer par le Canton, raison pour laquelle la charge de préférence a été choisie et adoptée par la municipalité. Il remarque que cela signifie surtout que la maîtrise de ce projet est conservée entre les mains des milieux économiques. Il explique ensuite que le plan directeur sert autant l'hypercentre que la périphérie de la ville. Il ajoute que cette dernière est assurée de retrouver chaque franc investi.

Au commissaire libéral qui s'inquiétait de voir les commerçants genevois payer jusqu'à 27 taxes, M. Masserey répond que la démarche a été bien acceptée. Il répète que le gros problème à Lausanne relève de l'inégalité des financements, une inégalité qui va être résolue par le biais de cette taxe. Il ajoute qu'il s'agit en l'occurrence d'un financement et non d'un coût. Il précise que seules les filiales ont posé plus de problèmes.

Il confirme que les commerçants lausannois passent par un guichet unique. Il mentionne qu'il a été possible de fédérer les milieux économiques, ce qui donne à l'Etat un seul interlocuteur et qui entraîne une crédibilisation importante.

M. Masserey précise qu'il y a trois niveaux de réflexions dans la tâche du «city manager» en matière de réaffectation importante du sol: celui des animations de rue, celui des principes et celui des projets importants qui nécessitent

une consultation du «city manager» lorsque le commerce est concerné. Il ajoute que le «city manager» fait donc partie du processus de décision dans les projets d'aménagement concernant le commerce.

A diverses questions des Verts, M. Masserey répond que le Canton ne joue pas de rôle dans le «city manager», qu'il a été choisi naturellement à ce poste en raison de ses activités et qu'il n'appartient à aucun parti politique.

M. Masserey soulève que c'est l'autorité politique qui tranche en définitive. Il déclare alors qu'il ne peut pas y avoir de concurrence dans l'hypercentre. Il mentionne qu'une manifestation au Flon fait bénéficier le commerce à 800 mètres plus loin. Il ajoute qu'il n'y a donc pas de cas conflictuel.

Il remarque que les Lausannois très riches viennent faire leurs courses à Genève, malheureusement, et ce en raison de sa diversité qui n'existe pas à Lausanne. Il répète que les commerçants ne peuvent pas avoir de vision à long terme et il ne croit pas qu'une démarche fédératrice existe à Genève. Il rappelle, par ailleurs, que le grand commerce et le petit commerce vont dans le même sens.

A la remarque libérale sur la surpolitisation des débats à Genève, M. Masserey répond que M. Brélaz a un pouvoir insoupçonnable et que son pragmatisme et son assise sont impressionnants. Il pense que la grande force à Lausanne relève du fait que cette affaire est une affaire d'hommes et que la grande majorité n'est finalement pas de gauche mais bien pragmatique.

M. Masserey soulève que M. Brélaz a pris en compte le commerce, alors que ce n'était pas le cas précédemment. Il ajoute qu'il faut absolument débiter les conversations sur des sujets pour lesquels une entente est possible.

M. Masserey relève qu'il n'est pas question de pouvoir, puisque le «city manager» n'est pas un élu. Il ajoute qu'il s'agit de partenariat et que c'est une dimension consultative que revêt le «city manager». Il précise que l'affaire est toutefois différente en ce qui concerne la police du commerce. Il évoque, par exemple, trois animations majeures se déroulant en même temps, ce qui est aberrant. Il remarque que le «city manager» doit donc planifier ces événements.

Il ajoute que la démarche profite à la Ville de Lausanne, notamment en termes d'image et de marketing urbain. Il mentionne que le commerce est une animation en soi pour le centre-ville.

Discussion et votes

La présidente évoque ensuite le travail de deux étudiantes qui se sont penchées sur le sujet et elle demande ce que la commission souhaite faire à cet égard, sachant qu'elles n'ont pas demandé à être auditionnées.

Relevant qu'ils ont reçu un document provenant de leur part, un commissaire libéral propose alors de voter la motion en l'actualisant.

En préambule des travaux de la commission, l'audition des deux étudiantes est refusée à l'unanimité.

Le même commissaire libéral déclare alors qu'il faut supprimer la première invite.

Une commissaire démocrate-chrétienne mentionne que la Ville est finalement le seul interlocuteur à ne pas participer à ce projet. Elle propose donc de remplacer toutes les invites par une seule demandant au Conseil administratif de travailler sur le dossier du «city manager».

Le groupe libéral déclare penser qu'il est important de donner un signal clair. Il ajoute qu'il ne faut pas perdre de temps et aller de l'avant en créant une dynamique commune et il considère la proposition démocrate-chrétienne comme excellente.

Le groupe socialiste se demande s'il ne faudrait pas simplement lancer un signal clair en demandant au Conseil administratif une information sur l'organisation qu'il compte mettre en place. Il pense, par ailleurs, que la question du marketing urbain devrait être intégrée. Une invite générale doit être primée. La part de la Ville doit à présent être modeste, puisqu'elle n'a pas participé au début de ce projet. Genève a réussi à mettre de l'eau dans son vin en établissant un nombre égal de participants autour de la table. Le Conseil administratif va changer prochainement. Ainsi, il soutient l'amendement démocrate-chrétien.

Le groupe des Verts rappelle les difficultés de dessiner les contours d'un projet durable. M. Masserey a travaillé sur le projet lausannois pendant trois ans. Il craint, en outre, que des oppositions ressurgissent rapidement. Toutefois, il annonce soutenir le projet de «city manager» et l'amendement du centre.

Le groupe radical signale ensuite que l'intervention de l'Etat est logique, puisque Genève est un canton-ville. Il ajoute que le Conseil administratif, en l'occurrence M. Ferrazino, s'est opposé à ce projet, ce qu'il ne s'explique pas. Il mentionne encore être en faveur de l'amendement de cette motion en demandant au Conseil administratif de participer.

Le Parti du travail déclare à son tour qu'il soutiendra également l'amendement du Parti démocrate-chrétien.

Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) déclare alors que le projet de Lausanne tient à une personne dotée d'une forte personnalité. Il pense que c'est donc un tout et qu'il est aisé de dire que ce projet n'a jamais débuté à cause de M. Ferrazino. Il remarque en outre que la question s'est prin-

cipalement focalisée à Genève autour des places de parc. Bien que sceptique, le groupe précise soutenir, sur la forme, l'invite du Parti démocrate-chrétien.

Dans la même lignée, une commissaire socialiste signale toutefois qu'elle s'abstiendra, car elle rappelle l'existence d'un plan directeur et elle pense qu'un tel projet constituerait un doublon. Une commissaire des Verts annonce vouloir en faire de même.

L'amendement démocrate-chrétien proposant de remplacer les trois invites par une seule invite libellée ainsi: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre une part active au groupe de travail pluripartite qui étudie déjà un projet de «city manager».

Cet amendement ainsi que la motion amendée sont acceptés par 10 oui (1 Ve, 2 S, 1 T, 1 UDC, 3 L, 1 DC, 1 R) et 3 abstentions (1 Ve, 1 S, 1 AdG/SI).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre une part active au groupe de travail pluripartite qui étudie déjà un projet de «city manager».

Annexes (disponibles sur IntraCM/documents/annexes aux propositions et rapports):

- Annexe 1: Interventions auprès de la commission de l'aménagement et de l'environnement de la Ville de Genève, Gautier & Folly
- Annexe 2: Projet «City Manager» (ACMG)
- Annexe 3: Etude Pertinence d'un «city manager» à Renens, Lemberg & Moichon
- Annexe 4: Coupures de presse, *Journal du textile*
- Annexe 5: Coupures de presse, *Le Temps*